

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PERMISSION DE STATIONNEMENT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU la demande en date du 12 mai 2020 par laquelle M. DETURCHE Baptiste demeurant à Bovère 74250 sollicite l'autorisation d'installer un stand de vente de photos d'art, cartes postales, DVD sur le domaine public au parking de « Chez Béroud » du samedi 11 juillet au dimanche 13 septembre 2020;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L.2212-1 et suivants ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'état des lieux ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du samedi 11 juillet 2020, M. DETURCHE Baptiste est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'un stand de vente de photos d'art, cartes postales, DVD au parking de Chez Béroud.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée du samedi 11 juillet au dimanche 13 septembre 2020 . Elle est personnelle et incessible. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite 1 mois avant la fin du contrat.

Article 3 :

Le pétitionnaire veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté pendant toutes la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du pétitionnaire.

Article 4 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non respect par l'occupant des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,

A Saint Jean de Tholome le 9 juillet 2020
Le Maire,
Sabrina BERTRAND.

